



**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Nombre de membres afférents au conseil : 19  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs  
Date de la convocation : 21/10/2021  
Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

**Présents :** ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

**Procurations :** M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

**Secrétaire de séance :** M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°39/2021 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR  
LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée, qu'aux termes des articles D.2224-1 à D.2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le rapport pour l'exercice 2020 a été présenté le 30 septembre 2021 au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement collectif. Il doit être ensuite présenté aux assemblées des communes membres de la Communauté. Monsieur le Maire présente ledit rapport dont le contenu a été transmis, dans son intégralité, aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes des Aspres sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif – exercice 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021
- Affichage le : 28/10/2021

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.